

19 décembre 2017

Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ?

France Stratégie compare les niveaux d'administration de 19 pays développés. La France, présente une proportion élevée d'emplois publics dans la population. Cependant, elle a moins recours à l'externalisation que d'autres pays, si bien que l'écart avec nos voisins se resserre lorsque l'on étend la comparaison avec l'ensemble des dépenses publiques de fonctionnement. En revanche, la France se singularise davantage du fait de l'importance de ses prestations sociales en espèces.

LE TAUX D'ADMINISTRATION, UN INDICATEUR PARTIEL

Le nombre d'emplois publics pour 1 000 habitants varie fortement d'un pays à l'autre : il est de 40 au Japon contre 159 en Norvège. La France présente un taux relativement élevé avec 89 emplois publics pour 1 000 habitants. Cependant, le périmètre de l'administration publique varie d'un pays à l'autre, ce qui rend les comparaisons internationales délicates : en considérant les seuls emplois des administrations on occulte les postes financés par la puissance publique de manière indirecte.

PRENDRE EN COMPTE LA DEPENSE PUBLIQUE

Pour intégrer ces emplois publics indirects, il faut également s'intéresser plus largement au niveau des dépenses publiques de fonctionnement et au financement socialisé de services marchands au bénéfice de la population.

Sur le premier plan, la situation de la France n'apparaît pas particulièrement atypique. Certes, les dépenses de rémunération sont élevées (13 % du PIB en 2015). Cependant, lorsqu'on leur ajoute les frais de fonctionnement « hors personnel » (dépenses d'entretien, achat de fournitures et de prestations privée), les écarts entre pays tendent à s'atténuer. Les charges directes de

fonctionnement soit 18 % du PIB en 2015, sont à un niveau proche du Royaume-Uni, de l'Autriche, du Portugal et de la Belgique. Ceci traduit le fait que la France a en fait arbitr  en faveur de l'emploi direct au d triment de l'externalisation. Au total, les d penses de fonctionnement « indirectes », qui recouvrent les prestations sociales, en nature, de services marchands au b n fice de la population (remboursement des consultations, aides au logement, etc.), repr sentent 6 % du PIB contre 8 % en Allemagne, 9 % au Japon et 10 % aux Pays-Bas.

La France se singularise surtout par le poids de ses prestations sociales en esp ces (pensions de retraite, indemn t s journali res, allocations familiales, minima sociaux...), qui constituent le principal poste des d penses publiques : 20 % du PIB contre 15 % en Allemagne par exemple. Si on leur ajoute l'ensemble des prestations sociales en nature (biens et services marchands et non marchands de sant ...) financ es sur fonds publics, l'ensemble des prestations sociales repr sentent plus du tiers du PIB en France, un record en comparaison internationale.

Dans la plupart des pays consid r s, dont la France, c'est l' ducation qui constitue le premier poste de d penses publiques de personnel, o  il s'explique par le niveau relativement  lev  de la population scolaire, mais aussi par une part importante d'emplois non enseignants.

Dans d'autres pays, c'est la sant  (Finlande, Norv ge ou Royaume-Uni) ou la protection sociale (Danemark, Su de) qui concentrent les ressources. En France, les moyens humains, publics et priv s, consacr s   la sant  et   l'action sociale se situent dans la moyenne des pays consid r s. Concernant les d penses (publiques et priv es) de sant , la France se trouve dans la moyenne haute avec des d penses de l'ordre de 11 % du PIB et un financement public de pr s de 80 % de ces d penses en 2015.

De fortes disparit s existent entre les pays dans le taux d'administration du secteur de la sant  et de l'action sociale. Elles s'expliquent souvent par l'importance variable de services fournis aux citoyens par des producteurs du secteur priv , financ s sur fonds publics.

**Consulter le
document de travail**